Etat des titres et des autres placements de capitaux

Personnes morales

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Période fiscale 2016

Canton

Commune

Nº

2016

Le remboursement de l'impôt anticipé doit être demandé séparément au moyen de la formule 25, directement à l'Administration fédérale des contributions, Division Remboursement, 3003 Berne.

Raison sociale et siège

I. Avoirs et titres suisses dont le rendement est soumis à l'impôt anticipé

Avoirs en comptes postaux et bancaires (comptes courants, carnets d'épargne ou de dépôt)
Obligations (y compris bons de caisse ou de dépôt et obligations à primes), avoirs figurant au livre de la dette, etc.
Actions, parts sociales de S. à r.l. et de sociétés coopératives, bons de participation, bons de jouissance, parts de fonds de placement et autres droits semblables de participation
Lots en espèces de plus de 1000 fr.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: **Nombre de titres**	Désignation des avoirs et titres **Avoirs:** Nature de la créance, débiteur, nº du compte ou du carnet **Obligations:** Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U **Actions, etc.:** Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Valeur comptable **selon bilan de clôture** Montant en francs	Valeur imposable **en %** **ou par titre** (unité)	Valeur imposable **Total** Montant en francs	Rendement brut **Exercice 2016** resp. 2015/2016 Montant en francs
1	2	3	4	5	6
Report des feuilles supplémentaires					
Total I					

II. Avoirs et titres dont le rendement n'est pas soumis à l'impôt anticipé

Créances hypothécaires suisses
(cédules hypothécaires, lettres de rentes, etc.)

Prêts et autres créances suisses

Titres et avoirs étrangers de toute nature

Gains de loterie qui ne rentrent pas sous chiffre I

Imputation forfaitaire d'impôt (état 1.1.2016): Les placements de capitaux étrangers et leurs rendements pour lesquels l'imputation forfaitaire d'impôt est demandée doivent être portés non pas dans le présent état des titres, mais dans la formule DA-2; pour les redevances de licences, on utilisera la formule DA-3. Les formules et la notice DA-M y relative peuvent être obtenues à l'office cantonal de l'impôt anticipé.
L'imputation forfaitaire d'impôt entre en considération pour les **dividendes et intérêts** qui demeurent soumis à un impôt limité dans les Etats suivants:

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chine Taipei chinois, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Emirates Arabes Unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam (en revanche, les rendements pour lesquels les Etats contractants mentionnés prévoient l'exonération complète doivent être indiqués dans le présent état des titres).

L'imputation forfaitaire d'impôt est admise en outre pour les **redevances de licences** provenant des Etats suivants: Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Canada, Chili, Chine, Chine Taipei chinois, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, France, Ghana, Grèce, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République Tchèque, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela, Vietnam.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: **Nombre de titres**	**Désignation des avoirs et titres** **Avoirs:** Taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur **Obligations:** Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U **Actions, etc.:** Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	**Valeur comptable** **selon bilan de clôture** Montant en francs	**Valeur imposable** **en %** **ou par titre** (unité)	**Valeur imposable** **Total** Montant en francs	**Rendement comptabilisé** **Exercice 2016** resp. 2015/2016 Montant en francs
1	2	3	4	5	6
Report des feuilles supplémentaires					
Report de la feuille complémentaire «Imputation forfaitaire d'impôt», formule DA-2					
Total II					

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes:

Lieu et date

Signature valable de la société